

CHARTRE

SANITAIRE DE PRÉVENTION CONTRE LA COVID-19 POUR L'ACCUEIL DE GROUPES AU LAC DU DER

En raison du contexte sanitaire dans lequel nous sommes actuellement et afin de vous accueillir en groupe en toute sécurité, nous avons créé notre « Sani'charte » dans laquelle vous pourrez consulter les mesures prises par les partenaires groupes qui vous accueillent lors de vos journées organisées avec le service commercialisation de l'Office de Tourisme du Lac du Der en Champagne.

Nous souhaitons vous permettre de passer d'agréables moments tout en assurant une hygiène et une sécurité optimales pour tous afin de vous recevoir dans les meilleures conditions au Lac du Der !

VOTRE RÉSERVATION

La réservation est conseillée au minimum 2 semaines avant votre venue pour permettre aux partenaires de vous accueillir du mieux possible.

Si vous déclarez des symptômes, faites-le nous savoir ; **aucun frais d'annulation ne sera appliqué.**



N'oubliez pas votre masque !

Venez serein, votre bien-être reste notre priorité.
Belle journée au Lac du Der !



**NOÉMIE RÉPOND À TOUTES
VOS QUESTIONS !**



03.26.72.62.80



groupes@lacduder.com

Nos partenaires groupes s'engagent

à respecter les directives et recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre la Covid-19 et à appliquer les gestes barrières et les normes de sécurité.

Gestes barrières

- 1 Respect des normes d'hygiène en vigueur telles que la désinfection des mains ainsi que le port du masque obligatoire. Même si vous ne le voyez pas, vous serez accueillis avec le sourire !
- 2 Mise à disposition de points d'eau, de savon ou de gel hydro-alcoolique
- 3 Affichage et rappel des règles sanitaires à respecter
- 4 Dispositions prises pour l'aération, le nettoyage et la désinfection des lieux (surfaces et objets touchés y compris les sanitaires), selon une fréquence proportionnée au risque

Normes de sécurité

- 1 Distanciation physique et réduction de la taille du groupe en plusieurs sous-groupes lorsque cela est envisageable
- 2 Mise en place d'un sens de circulation
- 3 Privatisation d'une partie ou de l'ensemble de l'établissement si nécessaire

